



## **CAPD 17 mai 2018 : un ordre du jour « copieux »... où le SNUipp n'a pas ménagé sa peine !**

**Mouvement, refus de temps partiel, Congés de formation...et questions diverses !**

### **Les élu(e)s du SNUip-FSU vous rendent compte**

Interventions mûrement préparées sur tous les points à l'ordre du jour et nombreuses questions diverses posées par le SNUipp-FSU.

Une CAPD tendue où constat est à nouveau fait d'une certaine impréparation et approximation de la part de l'IA, malgré le travail fourni par ses services, et un manque évident aussi de connaissance de la "vraie vie" dans les écoles et des réalités du terrain qui ont amené les élu-es du SNUipp-FSU à intervenir point par point, argument contre argument sur bon nombre de dossiers.

**[Lire la déclaration liminaire du SNUipp-FSU : ICI](#)**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1) Mouvement à TD 2018**

**1664 participant-es, 818 muté-es, 452 maintenu-es.**

**419 collègues restent sans affectation avec participation au mouvement provisoire.**

Rappel du gros travail en amont et en aval du SNUipp et remerciements aux services de l'IA pour les échanges et le travail fourni.

Protestation à nouveau contre l'obligation des 3 vœux géographiques obligatoires qui obligent les collègues à des choix compliqués.

**Le SNUipp-FSU a rappelé le nombre trop élevé de postes spécialisés restés vacants:** 31 postes d'enseignants en ASH restent vacants à ce mouvement, parmi lesquels 3 directions spécialisées (qui seront pourvues en interim) , 1 poste ex option B, 4 ULIS école et 1 ULIS collège, 10 BD ASH, 3 ERH, 3 postes RASED aide à dominante pédagogique, et 8 postes de rééducateurs.

De même, sans compter les stagiaires CAPA-SH ou CAPPEI, entrants ou sortants de formation, beaucoup de nominations à TP sur les postes ASH dès ce mouvement...

Le SNUipp-FSU continuera à réclamer un nombre de départs en formation conséquent pour palier à cette situation anormale.

**Concernant les postes de rééducateurs restés vacants:** ils seront "banalisés" pour certains, pour un an, en poste de Brigade; d'autres seront utilisés, à la demande du SNUipp-FSU, pour abonder les allègements de service (dont peuvent "bénéficier" les collègues notamment titulaires d'une Rqth).

**Le SNUipp-FSU a également fait part des nombreux postes de CPC restés vacants** à ce mouvement: 5 postes vacants. Le SNUipp-FSU a rappelé les tâches, missions et responsabilités de plus en plus importantes de ces collègues qui restent cependant toujours exclus de l'ISAE. La bataille syndicale se poursuit notamment sur la nécessaire revalorisation de ces collègues.

Le SNUipp-FSU a demandé un appel rapide: l'IA va contacter dans un premier temps les collègues inscrits dans le vivier puis appel à candidature si besoin sauf pour les postes de CPC vacants en REP + où appel direct de l'IA (postes à profil ... malgré notre opposition).

**Le SNUipp-FSU a également demandé à ce que des appels au vivier et /ou à candidature soient lancés concernant les postes de PDMQDC et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Accord de l'IA.**

**Concernant les directions restées vacantes:** 2ème mouvement des directeurs (*collègues qui ont fait 30 vœux dont des vœux de direction et qui n'ont rien obtenu au mouvement*); puis appel à interim via une fiche type à remplir (à venir).

**Concernant la direction à Sections Internationales de Valbonne Garbejaire:** appel au vivier puis si besoin nouvel appel à candidatures.

**Concernant la Direction Ecole d'application** pourvue au mouvement suite aux entretiens : le SNUipp-FSU a demandé à ce que les collègues non retenus soient informés du contenu des avis défavorables les concernant. Accord de l'IA.

**Sur les Directions REP + (postes à profil malgré notre opposition):** les entretiens ont eu lieu hier. **11 candidatures, 6 avis favorables.**

3 ont été pourvues en Capd (Nice Digue Mx1, Digue Français Maternelle, Bon Voyage Maternelle), à suivre pour 2 autres (Nice Bois de Boulogne Mat et Nice Moulins Mat)

**Des situations et demandes particulières ont été étudiées.**

**Nous avons averti tous les collègues, y compris à l'occasion de modifications d'affectations suite à des erreurs décelées dans le projet d'affectation.**

## **APPELS aussi à venir sur des Postes à Profils et/ou à exigences**

### **LIRE le dossier du SNUipp-FSU**

**Concernant le mouvement provisoire**, le SNUipp-FSU mettra à jour au fur et à mesure la liste des postes vacants. **La fiche d'extension des vœux n'est pas parue à ce jour.**

**A suivre**

### **2) CONGES de Formation Professionnelle**

Là encore gros travail de vérification du SNUipp en amont du groupe de travail préparatoire qui s'est réuni le 7 mai. Nous nous sommes également assurés que l'ensemble des mois étaient bien tous attribués.

Le SNUipp avait dénoncé à nouveau la dotation allouée au département qui est cette année encore en stagnation (**114 mois à allouer**) et reste largement insuffisante eu égard les besoins exprimés, alors même que l'on « valorise », du moins dans la discours, la mobilité professionnelle.. Nous avons demandé une augmentation significative de celle-ci. Cette année, le nombre de demandes est encore très important et beaucoup de collègues n'en sont pas à leur première demande...*Pour rappel, 13 départs possibles l'an dernier.*

Sans compter l'absence totale de possibilités de congés de mobilité, les refus de temps partiel ou de disponibilité qui amputent d'autant les possibilités, déjà bien minces, de reconversion, de mobilité ou de « seconde carrière » de nombreux collègues.

**Les candidatures - 101 demandes (95 l'an dernier) - ont été classées en 3 catégories**

*(niveau 1 = Master et au-delà; Niveau 2 = Licence ou équivalent et M1 ; Niveau 3 = diplômes de niveau III à V et formations non diplômantes).*

**Niveau 1: 29 demandes , 4 départs (dernier pris , barème = 37); Niveau 2: 36 demandes , 4 départs (dernier pris, barème = 37); Niveau 3: 36 demandes , 4 départs (dernier pris, barème = 42) . Un reliquat de 5 mois a aussi pu être attribué.**



### **3) Temps partiel**

Rappel de notre attachement au respect des acquis sociaux. **Demande que l'ensemble des demandes – toutes raisons confondues – soient satisfaites.**

**Le SNUipp-FSU a rappelé le ressenti des collègues convoqués** obligés souvent de faire état de situations intimes et personnelles, obligés de se justifier alors que dans la même école d'autres collègues sont à temps partiel sans que cela ne pose aucun problème dans l'organisation de l'école, le suivi des élèves ...

Sentiment d'une profonde injustice et arguments fallacieux que le SNUipp-FSU a de nouveau dénoncés lors de la Capd avec détermination et force.

En effet à l'ordre du jour de cette CAPD ont été étudiés **les recours des collègues qui ont reçu un refus de la part de l'IA**, au motif d'arguments peu crédibles, le mot est faible.

**Les élu-es du SNUipp sont intervenus sur chaque situation confiée, démontant un par un les pseudo arguments, rappelant les situations des collègues.**

Malgré nos interventions répétées et la défense acharnée des dossiers qui nous étaient confiés, certains temps partiels sur autorisation ont été refusés par l'IA. Pour rappel, tous les IEN ont été dans l'obligation de coser une case pour « justifier » le refus ...quand bien même ils n'avaient rien à indiquer !

**Les refus ont concerné uniquement des collègues pour lesquels il s'agissait d'une première demande sur autorisation et qui n'avaient pas participé au mouvement.**

**36 collègues ont donc été convoqués chez les IEN les 4 ou 11 avril ; 25 refus initiaux; 15 collègues ont déposé un recours étudié en CAPD; Suite à nos interventions, 1 collègue a vu son temps partiel au final accepté, 5 autres sont en attente encore de décision.**

**Eu égard aux règles imposées, les collègues qui ont sollicité un renouvellement de leur demande de temps partiel et qui n'ont pas participé au mouvement ou ont été maintenus sur leur poste ont leur temps partiel à nouveau accepté.**

**Restent encore cependant en « suspens », en attente des entretiens chez les IEN le 30 mai :**

- les 1ères demandes de temps partiel sur autorisation de collègues ayant participé au mouvement et ayant obtenu un poste
- ainsi que les renouvellements de demandes de temps partiel sur autorisation quand obtention d'un nouveau poste au mouvement

A l'issue de cet entretien, l'IA accordera ou non le temps partiel . Si refus les collègues pourront faire appel lors de la Capd prévue le 3 juillet (le SNUipp a demandé à ce qu'une CAPD soit prévue plus tôt pour étudier les recours des collègues bien avant le mouvement des TRS et la fin de l'année. Refus de l'IA au motif d'un calendrier déjà trop chargé.)

**Concernant, les collègues sans affectation au TD, leur demande de temps partiel sera étudiée à l'occasion de leur affectation en groupe de travail fin juin.**



## **QUESTIONS DIVERSES POSEES PAR LE SNUipp-FSU**

### **1 ) INEAT/EXEAT**

Demande du SNUipp d'accorder les exeat car situations très tendues parmi les demandeurs. **37 demandes d'exeat recensées.**

Demande aussi d'anticiper au maximum l'appel aux ineat (**72 demandes**).

**Demande aussi de procéder à des échanges nombre à nombre entre départements si possibilités : accord de l'IA** et échanges possibles à ce jour avec le Var (dans l'attente cependant de la titularisation de PFSE du Var qui demandent un ineat dans le 06), et avec Paris. A suivre.

L'IA a annoncé cependant qu'il souhaitait également limiter les demandes d'exeat car « besoins du département ».

Les ineats seraient potentiellement accordés, dans une certaine limite, si accord d'exeat de leur département: **4 ineat ont d'ailleurs été actés hier.**

**Le SNUipp continue de suivre de très près la situation en lien avec les doubles fournis par les collègues.**

### **2) DETACHEMENTS**

A ce jour, 43 premières demandes, 34 avis favorables de la part de l'IA 06 (mais pour 12, refus du corps d'accueil et 14 en attente), 8 défavorables, 1 avis réservé.

**Le SNUipp-FSU a porté une situation individuelle suite au recours d'un collègue quant au refus de détachement. Accord de l'IA au final.**

### **3) ALLEGEMENTS DE SERVICE**

46 demandes.

Suite aux propositions du SNUipp à l'occasion des groupes de travail sur la carte scolaire, 29 possibilités accordées par l'IA concernant les allègements de services accordés aux collègues reconnus travailleurs handicapés ou aux pathologies lourdes.

**Le SNUipp a demandé à poursuivre l'effort et demandé une augmentation de ces possibilités: suite à nos interventions, 16 possibilités supplémentaires ont été actées. Une belle victoire syndicale !**

#### **4) AUTORISATIONS d'ABSENCES**

Le SNUipp-FSU est intervenu à nouveau sur cette question (faisant suite aux interventions à la dernière Capd et au CHSCTD).

**Le SNUipp-FSU a rappelé le caractère discriminant de la circulaire de mars 2017 qui distingue les absences pour raison de santé, les examens médicaux obligatoires liés à la surveillance médicale annuelle de prévention et les rendez vous médicaux "dits" non obligatoires accordés sans traitement. Or l'institution aujourd'hui est dans l'incapacité de remplir son obligation en matière de médecine de prévention.**

**Pour le SNUipp-FSU cette circulaire est inapplicable en l'état puisque ne s'appliquant qu'au détriment des collègues.**

**Nous avons réclamé bienveillance et discernements dans les demandes des collègues en lien notamment avec des pathologies avérées nécessitant des examens ou un suivi (dont les dates ne sont pas toujours choisies en fonction des spécialistes) qui sont toutes traitées de manière uniforme, sans aucune bienveillance ni discernement qui aboutissent à une double sanction (retrait de salaire et retrait d'Ags !).**

**Le Recteur a déjà été saisi par les élu-es FSU lors du dernier CHSCTM.**

**Réponse de l'IA: on attend d'éventuelles consignes du Recteur.**

**Le SNUipp-FSU va l'interpeler à nouveau. N'hésitez pas à nous contacter si besoin !**



#### **5) Rentrée échelonnée en maternelle**

Le SNUipp-FSU a demandé que la possibilité d'organiser la rentrée des PS puisse à nouveau concerner les écoles du département, déplorant les consignes restrictives imposées par la déclinaison départementale du plan vigipirate. Si les préoccupations de sécurité sont légitimes, leur mise en œuvre ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'accueil des jeunes élèves et de leurs familles que permet un accueil en demi-groupes répartis sur deux jours. Dans d'autres départements impactés par des attentats comme Paris et la Seine St Denis, les rentrées échelonnées sont autorisées.

**L'IA n'a pas accédé à notre demande et indiqué que les consignes de l'an dernier seraient reconduites. Le SNUipp-FSU saisira donc le recteur lors du prochain CTA pour obtenir un assouplissement des mesures permettant de retrouver un climat scolaire serein, ébranlé ces derniers mois dans les maternelles du département.**

#### **6) Allègement de service en REP+**

Suite au groupe de travail du 4 mai, nous avons sollicité un premier arbitrage de l'IA sur les revendications présentées par le SNUipp-FSU. La principale porte sur l'étendue de l'allègement : 18 demi-journées prévues par la circulaire de juin 2014 qui n'est pas appliquées dans le 06 où les collègues n'ont droit qu'à 16 demi-journées. L'IA a sollicité le ministère sur cette question mais n'a toujours pas obtenu de réponse de la DGEN. Le SNUipp-FSU 06 sollicite sa direction nationale pour une intervention conjointe auprès du MEN.

**Autres revendications portées en GT : diffusion d'une fiche bilan individuelle, remontée**

des besoins en formation à l'échelle du cycle, souplesse et confiance dans l'utilisation du crédit d'heures (pas de fiche contrôle, pas de présence due sur des lieux contraints). Aucune réponse n'a été apportée à nos demandes, confirmant nos interrogations sur le pilotage départemental du dispositif. Le SNUipp-FSU réinterviendra à la prochaine CAPD.

## 7) Autre question diverse abordée.

### **Choix du ou des jours libérés entre collègues à temps partiel ou en décharge de services**

**L'usage dans le département reste le même que précédemment:**

en 1, les situations médicales/sociales

en 2, les temps partiels pour enfants

en 3, les décharges de direction

